



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 102007

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la demande de malades du diabète qui s'estiment victimes de discriminations professionnelles, en raison d'un arrêté du 23 février 1957 réglementant l'accès à certaines professions des personnes souffrant de cette maladie. C'est le cas pour les métiers d'ingénieurs des mines, marins, policiers, pilotes, hôtesses de l'air, contrôleurs de la SNCF ou de la sécurité sociale, pompiers. Elle lui demande si une réévaluation, voire un assouplissement eu égard aux évolutions technologiques et médicamenteuses n'est pas envisageable, quand bien même les raisons ayant dicté les accès restrictifs à certains métiers restent justifiées.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102007

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 251

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)